



**C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
15 MAI 2025**

Délibération n° 2025/018

Date de la convocation : 07/05/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 9
Représenté : 1

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Marie-Paule BONHOMME procuration à Christiane HONORÉ, Claude HAMEL.

Secrétaire de séance : Béatrice NUGEYRE

**OBJET : RÉVISION DES LOYERS AU 1ER JUILLET 2025 - RESIDENCE AUTONOMIE
« LE VIEUX COLOMBIER » :**

La commission administrative,

VU – La loi MOLLE du 25 mars 2009 qui dispose que l'indexation des redevances est basée sur le seul indice de référence des loyers,

VU – l'article 12 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat prévoyant un plafond d'augmentation de 3,5% en Métropole,

VU – la convention de gestion en date du 1^{er} août 1980,

VU – la convention conclue entre l'Etat, la société SEINE HABITAT et le Centre Communal d'Action Sociale signée le 12 mai 1982 sous le numéro 76.3.051982.79297.2.076027.211,

VU – l'article 11 de cette convention concernant la redevance mensuelle des loyers pouvant être réajustés le 1^{er} juillet de chaque année,

VU – La délibération n° 2024/016 du 31 mai 2024 définissant le montant des loyers au 1^{er} juillet 2024,

DECIDE à l'unanimité

1 – De faire évoluer les loyers et les charges selon le document annexé à la présente délibération.

2 – D'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Béatrice NUGEYRE



Transmis Préfecture : 03/06/2025
Affichage : 03/06/2025



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE 76230 ISNEAUVILLE**

REVISION DES LOYERS

Résidence Autonomie « Le Vieux Colombier »

Au 1^{er} juillet 2025

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS

1^{er} trimestre 2022 : 133.93

1^{er} trimestre 2023 : 138.61

1^{er} trimestre 2024 : 143.46

1^{er} trimestre 2025 : 145,47

TYPE F1 bis : REDEVANCE 2024 = 478 €

$$\frac{478 \times 145.47}{143.46} = 484.69$$

TOTAL 484.69 € arrondi à
485 € soit + 7 € (+ 1.46%)

TYPE F2 : REDEVANCE 2024 : 579 €

$$\frac{579 \times 145.47}{143.46} = 587.11$$

TOTAL 587.11 € arrondi à
587 € soit + 8 € (+ 1.38%)

CHARGES : HAUSSE DE 3 €

F1 BIS : 108.00 €

F2 : 121.00 €

GARAGE : PAS D'AUGMENTATION

De 2009 à 2025 = 30.00 € ?

Maintien à 30.00 €